

PROJET PILOTE « CONTRIBUTION DES DÉBATS POLITIQUES
AU SEIN DES PARLEMENTS RÉGIONAUX »

VERSION FINALISÉE

1. Chronologie

La Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie a décidé, en sa réunion du 28 novembre 2019, de participer au projet pilote « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions et de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).

Elle a procédé, le 9 janvier 2020, à l'audition de M. Karl-Heinz Lambertz, Président du Comité européen des régions.

M. Lambertz a été invité à présenter les conclusions de la *task force* mise en place par la Commission européenne et à laquelle il a participé : « Subsidiarité, proportionnalité et “faire moins mais de manière plus efficace” ».

Il a notamment détaillé le concept de subsidiarité active qui implique une nouvelle méthode de travail en sorte de permettre aux autorités locales et régionales et aux parlements nationaux de contribuer plus efficacement à l'élaboration des politiques et de la législation européennes.

En sa réunion du 4 juin 2020, la Commission chargée de questions européennes a procédé à un échange de vues sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2021 en vue de concrétiser la participation du Parlement à la première phase du projet pilote. Les membres de la commission ont été invités à faire part de leurs préoccupations, points de vue et recommandations dans le but de permettre au Comité des régions d'alimenter sa résolution annuelle consacrée au programme de travail de la Commission européenne pour 2021.

Confirmant ainsi sa volonté de s'inscrire dans le projet pilote « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux », la Commission chargée de questions européennes a toutefois indiqué que le délai qui a été imparti depuis le déconfinement consécutif à la crise sanitaire de la Covid-19 ne lui permet pas de présenter un document définitif. Le premier document, repris en annexe, constituait donc une base de travail qui devait être approfondie par la Commission chargée de questions européennes.

En ses réunions des 11 et 18 juin 2020, la Commission chargée de questions européennes a procédé à la finalisation de la contribution du Parlement à la première phase du projet pilote.

2. Préoccupations, points de vue et recommandations

Pour structurer ses travaux, la Commission a pris comme base les six priorités que s'est fixées la Commission européenne pour son mandat 2019-2024. Ce document présente donc les préoccupations, points de vue et recommandations du Parlement de Wallonie dans les domaines suivants :

- un pacte vert pour l'Europe ;
- une Europe adaptée à l'ère du numérique ;
- une économie au service des personnes ;
- une Europe plus forte sur la scène internationale ;
- promotion de notre mode de vie européen ;
- un nouvel élan pour la démocratie européenne.

2.1. Un pacte vert pour l'Europe

Le Parlement de Wallonie approuve l'adoption d'un pacte vert pour l'Europe et souligne le rôle que ce pacte devra jouer en termes de création d'emplois. Il rappelle que le pacte doit d'abord rendre notre économie neutre au niveau carbone puis respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Soulignant la nécessité d'un financement pérenne pour le pacte vert, le Parlement propose de garantir davantage de flexibilité budgétaire dans le cadre du financement de la transition durable. Il appelle à la création d'une banque européenne du climat et de la biodiversité qui serait à même de financer les investissements à grande échelle nécessaires à la transition, garantissant des recettes innovantes et stables et financée par un impôt européen sur les profits des sociétés modulé en fonction de leur bilan carbone et par un financement à 0 % de la Banque européenne d'investissement (BEI) par la Banque centrale européenne (BCE).

Le Parlement souhaite qu'en vue de la contribution de la Commission à la COP 26 à Glasgow, un objectif ambitieux de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 1990 soit fixé à l'horizon 2030. Cette réduction des émissions pourrait notamment passer par l'arrêt de toute forme de subvention ou d'investissement en matière d'énergie fossile. Le Parlement appelle à une transition écologique équitable, qui pourrait impliquer la définition d'objectifs contraignants pour les entreprises.

La durabilité des systèmes alimentaires constitue, pour le Parlement, un objectif stratégique. Ainsi, celui-ci accueille favorablement l'adoption de la stratégie « De la ferme à la table » mais demande que le budget consacré à la politique agricole commune (PAC) soit à la hauteur des ambitions présentées par la Commission européenne, soit en restant égal soit en bénéficiant même d'une augmentation.

Les aides de la PAC doivent, pour le Parlement, être distribuées de manière équitable afin de garantir un revenu décent et durable à tous les agriculteurs.

Il est également demandé que la Commission européenne permette aux États membres et à leurs régions de soutenir des campagnes de promotion pour les circuits courts et qu'elle garantisse une utilisation cohérente et ambitieuse des « éco-régimes ».

Pour le Parlement, la décarbonation de l'énergie devra en outre passer par la mise en place d'un grand plan de rénovation et d'isolation du bâti par le biais d'un partenariat financier.

En matière de production et de consommation durables, le Parlement invite la Commission européenne à instaurer un système de traçabilité permettant de lutter contre les flux illégaux de déchets à l'intérieur de l'Union européenne ainsi qu'une réglementation du marché de la réutilisation.

Le Parlement est enfin favorable à l'établissement d'une mobilité durable et intelligente, notamment grâce à l'instauration d'une taxe incitative sur le kérosène.

2.2. Une Europe adaptée à l'ère du numérique

Le Parlement de Wallonie soutient l'objectif d'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe par le biais d'une réindustrialisation sur l'ensemble du territoire européen. Cette stratégie passerait par un important mouvement de modernisation fondé notamment sur les centres d'innovation, la recherche et le développement et l'efficacité énergétique. Dans cet esprit, la relance d'investissements dans de grands chantiers européens porteurs d'emplois devrait être favorisée, de même que le développement d'un secteur industriel public, le cas échéant sous des formes innovantes.

Avant tout déploiement de la technologie de la « 5G » (et de la « 6G »), le Parlement exhorte également la Commission européenne à faire respecter le principe de précaution, à garantir une transparence complète des études et à organiser un grand débat démocratique.

2.3. Une économie au service des personnes

Le Parlement de Wallonie souhaite un renforcement du pilier social de l'Union européenne dans le but de parvenir à une convergence sociale et fiscale. Dans ce cadre, la lutte contre le dumping social et fiscal doit être une priorité pour la Commission européenne, l'Union devant être la solution aux abus en matière de fraude sociale et non un vecteur de concurrence faussée. La problématique essentielle de l'harmonisation fiscale doit ainsi recevoir des réponses concrètes et coordonnées, la mise en place d'un salaire minimum européen en référence au revenu moyen de la population de chaque État membre pouvant constituer une option intéressante.

Souhaitant encourager l'esprit d'entreprendre et favoriser le développement de l'entrepreneuriat coopératif et social, le Parlement appelle à une réflexion autour d'un cadre européen de développement de l'économie sociale.

Le Parlement réclame également un renforcement de la garantie pour la jeunesse et la concrétisation du régime européen de réassurance chômage.

Il souhaite qu'il soit lutté contre la flexibilisation à outrance du marché de l'emploi avec, à la clé, la garantie d'emplois de qualité s'inscrivant dans la durée.

En termes de gouvernance économique, le Parlement souhaite que le programme de travail de la Commission européenne pour 2021 puisse intégrer les résolutions du Parlement européen sur le nouveau cadre financier pluriannuel, les ressources propres et le plan de relance et sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, ces résolutions étant une source intéressante en termes de solutions pour surmonter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Dans ce cadre, il recommande notamment de soutenir des investissements dans les services publics afin de répondre aux besoins de la population à long terme.

Concernant l'achèvement de l'union bancaire, le Parlement se réjouit de l'adoption d'un plan d'action en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Enfin, en matière d'imposition effective, le Parlement exhorte la Commission européenne à approfondir la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Souhaitant qu'une fiscalité équitable prime sur la libre circulation des capitaux, il propose également la mise en place d'un impôt européen des sociétés, d'une taxe sur les transactions financières et d'une taxe pour les GAFAM. Il lance un appel pour que s'arrête la concurrence fiscale entre États membres.

2.4. Une Europe plus forte sur la scène internationale

Sur le plan des politiques commerciales, le Parlement de Wallonie appelle la Commission européenne à conditionner la négociation des accords commerciaux dits de nouvelle génération au respect de balises qui impliquent :

- le respect des droits humains (par le biais d'une clause juridiquement contraignante et suspensive) ;
- la mise en avant des droits du travail, des salaires, des services publics et des secteurs sociaux ;
- l'instauration d'un principe d'« exception agricole » dans une optique de préservation de la souveraineté alimentaire ;
- l'inclusion de normes environnementales contraignantes (en ce compris un veto climatique) ;
- l'introduction de mécanismes de coopération sur la convergence des réglementations financières et bancaires, l'échange de données et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- l'accessibilité des textes aux citoyens et à leurs représentants afin qu'ils puissent contribuer réellement au débat.

Dans ce cadre, le Parlement souhaite que soient poursuivis les travaux visant la mise en place d'une Cour multilatérale sur l'investissement, pierre angulaire des nouveaux accords commerciaux dits de nouvelle génération. Cette cour, qui permettrait d'abandonner le cadre

d'arbitrage traditionnel au profit d'un système juridictionnel, devrait respecter des balises strictes entre autres en termes d'indépendance et d'équité procédurale.

Le Parlement encourage également la Commission à prendre des mesures en matière d'égalité, notamment par le biais du plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'émancipation des femmes dans les relations extérieures pour la période 2021-2025. En outre, le Parlement souhaite que la Commission avance de manière volontariste sur l'adoption du traité multilatéral contraignant visant à garantir le respect des droits humains par les firmes transnationales, actuellement en négociation à l'ONU.

Plus globalement, le Parlement insiste enfin sur l'établissement d'une action extérieure solidaire et d'une coopération internationale renforcée en veillant à la cohérence des politiques.

2.5. Promotion de notre mode de vie européen

Le Parlement de Wallonie considère que l'Union européenne, qui entend promouvoir les valeurs fondamentales en termes d'égalité, de tolérance et d'équité sociale, a été fondée pour garantir la paix et doit défendre celle-ci en permanence sur la scène mondiale.

Le Parlement appelle à la mise en place d'une politique migratoire coordonnée, juste et humaine respectant la convention de Genève et la législation européenne en matière d'asile ainsi qu'à une réflexion sur les causes de ces mouvements migratoires telles que les guerres ou les changements climatiques. Dans ce cadre, il appelle la Commission à défendre une réforme du Règlement de Dublin afin d'accroître la solidarité entre États membres en matière migratoire.

Dans le cadre de la réponse coordonnée de l'Union européenne contre la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, le Parlement engage également la Commission européenne à mener des actions de solidarité dans le secteur de la santé.

Enfin, il appelle à développer une stratégie pharmaceutique coordonnée et concertée, qui permette notamment l'initiative publique de manière à assurer l'accessibilité à l'ensemble des citoyens des innovations pharmaceutiques.

2.6. Un nouvel élan pour la démocratie européenne

En matière de démocratie, le Parlement de Wallonie encourage une amélioration des structures permettant la participation démocratique dans le processus décisionnel européen, dans le but de parvenir à l'établissement d'une véritable citoyenneté européenne.

Estimant que les actions entreprises doivent répondre aux besoins de la population, il appelle ainsi la Commission à écouter réellement la parole des citoyens en les incluant davantage dans les débats, par exemple en facilitant l'initiative citoyenne européenne par un droit de pétition simplifié ou en mettant en place des référendums permettant de modifier les traités.

Le Parlement s'inquiète en outre des dérives liberticides ayant actuellement cours dans certains États membres et appelle la Commission européenne à garantir, notamment dans ce cadre, l'état de droit et les droits fondamentaux garantis par le Traité sur l'Union européenne. Il appelle, en outre, la Commission européenne à exercer sa vigilance relativement aux tentatives de manipulation de nos populations, au travers notamment de l'analyse de données récoltées sur les médias sociaux et à garantir la protection de la vie privée.

Le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne pourrait également être amélioré. Dans cette optique, un renforcement des pouvoirs du Parlement européen est proposé : en tant que seule institution directement élue par les citoyens, celui-ci devrait obtenir le droit d'initiative législative, sans préjudice de la prérogative législative de la Commission. Le Parlement considère que l'intervention du Comité européen des régions au stade pré-législatif devrait être favorisée, de même que celle des parlements nationaux. Ceux-ci pourraient ainsi se voir conférer le droit d'introduire directement des propositions législatives.

Enfin, le Parlement invite l'Union européenne à poursuivre les négociations avec le Royaume-Uni en vue de parvenir à un accord avantageux pour les 27 États membres dans le cadre du Brexit.